



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau 

Affaire suivie par Jacques DUFAU
UTMA-SB/LET220532
Tél : 05 59 80 88 23
Mél : jacques.dufau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 9 mai 2022

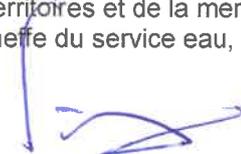
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral n° 64-2022-05-09-00007 en date du 9 mai 2022, portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant les travaux de curage de la passe à poissons de la centrale hydroélectrique de Susmiou,

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service eau,



Juliette Friedling

Monsieur Jean François Chalot
SARL Masseys
28 rue de Voisins
78430 LOUVECIENNES